



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Montreuil-sous-Bois, le 21 décembre 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil « fruits et légumes » de FranceAgriMer du 18 décembre 2012 : des mesures structurantes et porteuses pour la filière avec la réflexion sur le dispositif de rénovation du verger 2013/14, les axes stratégiques de l'expérimentation pour 2013/2015 et les investissements pour les bâtiments de stockage de pommes de terre

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les fruits et légumes et productions spécialisées s'est réuni le 18 décembre 2012, sous la présidence de Patrick Trillon.

À l'ordre du jour de ce Conseil « fruits et légumes », des dispositifs structurants et porteurs pour la filière, avec la rénovation du verger pour la campagne 2013/14, les axes stratégiques de l'expérimentation pour 2013/2015 et les investissements pour les bâtiments de stockage de pommes de terre.

Rénovation du verger : réflexion sur le dispositif de la campagne 2013/14

Les membres du Conseil ont donné un avis favorable sur un projet de décision du directeur général de FranceAgriMer abrogeant la décision AIDES/SAND/D 2012-28 du 22 juin 2012, relative à la mise en œuvre par FranceAgriMer d'un programme de financement de certaines dépenses de rénovation du verger.

Cette décision d'arrêter le dispositif actuel (et de stopper ainsi le dépôt des demandes 2013/14) permettra de poursuivre la réflexion sur les modalités du nouveau dispositif de rénovation du verger, qui sera mis en œuvre par FranceAgriMer à compter de la campagne 2013/14. Compte tenu de l'expérience acquise au cours de la première année de gestion du dispositif, des adaptations de gestion administrative des dossiers pourront notamment être proposées.

Un nouveau dispositif de rénovation du verger devrait être soumis à l'avis du Conseil « fruits et légumes » de FranceAgriMer du 19 février 2013.

OCM fruits et légumes : bilan des paiements des fonds opérationnels 2011

FranceAgriMer a présenté aux membres du Conseil le bilan des paiements de l'aide aux fonds opérationnels de 2006 à 2011. Au 18 décembre 2012, les paiements atteignent 94,25 millions d'euros au titre de 2011 (montant non définitif).

Axes stratégiques de l'expérimentation pour 2013/2015 dans la filière fruits et légumes frais (hors pommes de terre)

Dans le cadre de la réforme de la gouvernance de la filière fruits et légumes, le comité stratégique de l'expérimentation pour les fruits et légumes, créé en 2010 et rattaché au Conseil spécialisé « fruits et légumes » de FranceAgriMer, a mené une large réflexion sur les orientations stratégiques de l'expérimentation pour les fruits et légumes frais (analyse du marché à la production et à la consommation, distribution, offres émergentes, identification des enjeux de la filière, axes de progrès...).

Les propositions d'axes stratégiques pour l'expérimentation pour 2013/2015 dans la filière fruits et légumes frais (hors pommes de terre) ont été présentées, pour avis, aux membres du Conseil.

Trois grands axes stratégiques ont été dégagés.

Développer la consommation des fruits et légumes :

- connaître les déterminants de la consommation des fruits et légumes (objectiver les attentes du consommateur en matière d'espèces et de variétés,...) ;

- qualifier et mesurer la qualité (identifier les paramètres indicateurs pertinents de la qualité gustative et sensorielle, déterminer les étapes sensibles pour le maintien de la qualité du produit tout au long de la filière,...) ;
- diversifier l'offre en proposant de nouvelles présentations ou segmentations adaptées à l'évolution des modes de consommation et des produits adaptés aux différents circuits de commercialisation.

Augmenter l'efficacité des entreprises de la filière dans un contexte de forte compétition européenne :

- disposer d'un matériel végétal performant ;
- adapter les itinéraires techniques ;
- optimiser le post-récolte tout en maintenant la qualité.

Sécuriser les consommateurs et répondre aux attentes sociétales :

- maîtriser les contaminants et leur évolution ;
- élaborer de nouvelles technologies d'identification et de traçabilité ;
- diminuer les externalités négatives de la filière et en renforcer les aménités (développer la connaissance des interactions culture/milieu et les moyens de régulation de la pression en maladies ou ravageurs, connaître l'impact environnemental de la filière,...).

Le Conseil a validé ces propositions d'axes stratégiques pour l'expérimentation.

Construction et aménagement de bâtiments de stockage de pommes de terre

Le Conseil a donné un avis favorable sur un projet de décision du directeur général de FranceAgriMer modifiant la décision AIDES/SAN/D 2012-04 du 20 février 2012, relative à une aide destinée aux investissements pour la construction et l'aménagement de bâtiments de stockage de pommes de terre (notamment respect du cahier des charges attesté par un expert technique national).

Pour répondre au besoin important de capacité de stockage lié à l'allongement de la période de commercialisation des tubercules et aux opérations de restructuration du secteur, cette mesure a pour objectif d'inciter à la modernisation et au développement des bâtiments de stockage de pommes de terre en participant au financement d'investissements de nature à :

- améliorer la performance énergétique des bâtiments ;
- préserver la qualité sanitaire et organoleptique des tubercules sur le long terme ;
- améliorer les conditions de stockage des pommes de terre ;
- accroître la capacité de conservation ;
- améliorer les conditions de manutention des pommes de terre.

Elle s'adresse aux exploitants agricoles dans le cadre de travaux d'investissement dans les secteurs de la production des pommes de terre destinées à :

- la consommation ;
- la transformation, y compris à la féculerie ;
- la plantation.

Un appel à candidatures sera très prochainement lancé par FranceAgriMer.

Le prochain Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les fruits et légumes et productions spécialisées se réunira le 19 février 2013.

Service de presse de FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil
Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 34 05
Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr
virginie.nicolet@franceagrimer.fr